100000 ENTREPRENEURS

Taxe d'apprentissage

En 2021, plus que jamais les jeunes ont besoin de votre soutien.

Votre taxe d'apprentissage peut changer la donne !

Les conditions de versement de la taxe d'apprentissage :

NOUVEAU

Comment faire ? Vous nous ferez directement le versement par virement ou par chèque à l'ordre de 100 000 entrepreneurs, sans passer par votre OPCO, nous vous ferons un reçu à réception. Indiquez bien qu'il s'agit d'un versement au titre de la Taxe d'apprentissage*.

Quand ? Dès à présent jusqu'au 31 mai.

Combien ? Vous pouvez nous verser 30% du Solde de la Taxe de votre entreprise (13%).

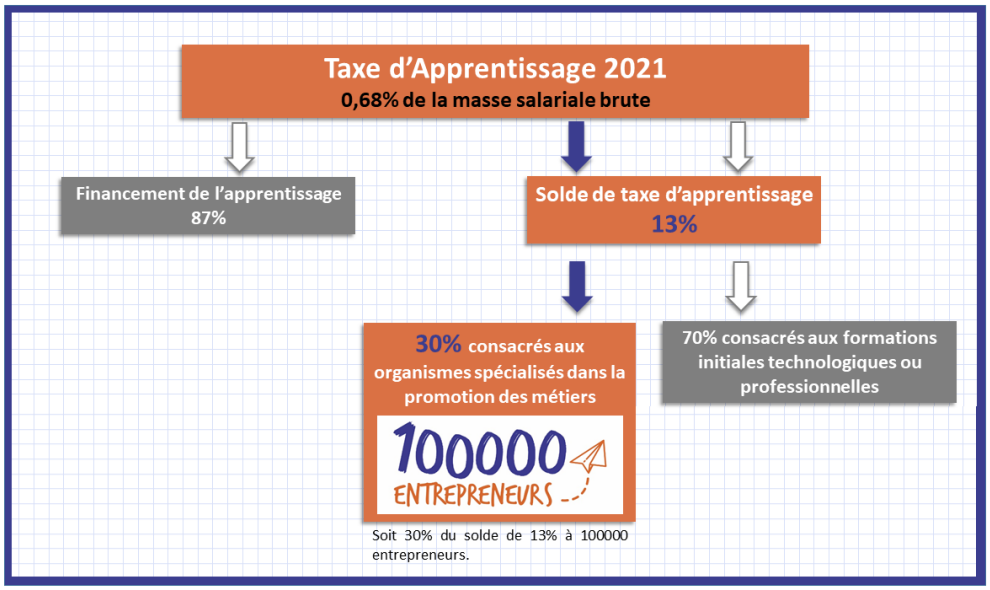

—> Merci de transmettre ces modalités au service concerné dans votre entreprise.

Pour toutes questions : beatrice@100000entrepreneurs.com

Pourquoi nous verser votre Taxe?

En nous soutenant, vous permettrez :

- une plus grande **égalité des chances** pour les jeunes issus des quartiers prioritaires,
- la promotion de la **mixité professionnelle**,
- la promotion auprès des jeunes de **secteurs d'avenir à fort potentiel de recrutement**
- d'apporter **un programme gratuit et efficace aux enseignants** pour promouvoir le monde professionnel dans les écoles.

Et demain?

Notre ambition est de faire dix fois plus dans les 10 prochaines années et mailler tout le territoire. Pour que chaque jeune, quel qu'il soit puisse bénéficier d'une rencontre avec un entrepreneur dans son parcours scolaire.

Qui sommes nous?

100 000 entrepreneurs est une association d'intérêt général qui organise des témoignages de professionnels auprès des jeunes de 13 à 25 ans pour transmettre l'esprit d'entreprendre dans toute la France métropolitaine et d'Outre-mer. 100 000 entrepreneurs est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage en vertu d'un arrêté ministériel fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir des financements de la taxe d'apprentissage.

Merci d'avance pour votre soutien!

Pour faire le virement de votre taxe directement à l'association 100 000 entrepreneurs :

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

IBAN : FR76 3006 6109 1300 0103 0700 184 **BIC :** CMCIFRPP

Domiciliation CIC Paris Etoile Entreprises **Titulaire du compte** : 100 000 entrepreneurs

178 Rue de Courcelles 75017 Paris La Filature – Bât 5, 32 Rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris

* article 37 de la loi n.2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et art 1 du Décret n.2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.